



## PROGRAMME DE FORMATION

# MANAGER EN SECURITE ET PROTECTION DES PERSONNES

### Prérequis :

- Etre de nationalité française
- Etre ressortissant d'un pays de l'Union Européenne
- Remplir les conditions de moralité requises pour l'accès à la profession conformément à la loi du 12 juillet 1983
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine correctionnelle ou à une peine criminelle inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire ou, pour les ressortissants étrangers, dans un document équivalent, pour des motifs incompatibles avec l'exercice des fonctions
- Ne pas avoir commis d'actes éventuellement mentionnés dans les traitements de données personnelles gérées par les autorités de police et de gendarmerie
- Etre failli non réhabilité ou déclaré en état de faillite ou de règlement judiciaire
- Justifier d'une aptitude professionnelle par la détention d'une certification professionnelle inscrite au RNCP (sauf dérogation)

### Conditions relatives au casier judiciaire et à la moralité

- Remplir les conditions de moralité requises pour l'accès à la profession conformément à la Loi du 12 juillet 1983,
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine correctionnelle ou à une peine criminelle inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire ou, pour les ressortissants étrangers, dans un document équivalent, pour des motifs incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- Ne pas avoir commis d'actes éventuellement mentionnés dans les traitements de données personnelles gérées par les autorités de police et de gendarmerie,
- Etre failli non réhabilité ou déclaré en état de faillite ou de règlement judiciaire,

**Conditions relatives à la nationalité** (TIREES DES CONDITIONS CITEES PAR LE CNAPS).

Pour devenir dirigeant(s)/gérant(s) et associés, ces derniers doivent remplir les conditions de nationalité suivantes :

- Etre de nationalité française,

- Etre ressortissant d'un pays de l'Union Européenne,
- Etre ressortissant d'un Etat faisant partie de l'accord sur l'Espace Economique Européen ou ayant conclu avec la France un accord de réciprocité : Algérie, Andorre, Etats-Unis, Gabon, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, République du Congo (Brazzaville), Suisse.
- Les ressortissants de pays ne figurant pas dans cette liste ne peuvent être dirigeants, gérants ou actionnaires. III

**Nota** : Le recrutement se fait sur entretien visant à présenter la motivation du candidat ainsi qu'un projet professionnel établi.

## **Objectifs :**

- Connaître et maîtriser les domaines essentiels de la direction et du management d'une entreprise de sécurité privée,
- Acquérir les compétences, connaissances et savoir-faire pour assurer l'évolution et la pérennité d'une entreprise de sécurité privée dans le paysage économique actuel.

## **1) MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SECURITE PRIVEE : 50 heures**

- Cadre légal de la profession > **35 Heures**
  - Les conditions de moralité requises pour l'accès à la profession,
  - L'aptitude professionnelle des dirigeants et salariés,
  - Législation,
  - Code de déontologie.
- Informations sur les dispositions (articles) du Code Pénal, Code de Procédure Pénale et Code Civil > **15 Heures**
  - La législation relative aux garanties liées au respect des libertés publiques,
  - Les aspects législatifs et juridiques intéressant la sécurité privée.

## **2) ACTIVITE EMPLOI : 130 heures**

- Manager la protection d'une personnalité > **30 Heures**
  - Organiser la protection d'une personnalité en Europe,
  - Organiser la sécurisation des lieux et sites visités par la personnalité,
  - Manager la protection des biens mobiliers et immobiliers,
  - Gérer une situation conflictuelle.
- Organisation de la prévention et la sensibilisation > **30 Heures**
  - Incendie,
  - Information sur le compte-rendu, la communication,
  - Gestion des conflits – Analyse des comportements,

- Secourisme à personnes : programme national du SST (Sauveteur secouriste du Travail).
- Organisation, gestion de la sécurisation > **70 Heures**
  - Gérer un dispositif de mise en sécurité > 15 heures,
  - Diriger un dispositif de conduite et escorte de sécurité > 15 heures,
  - Management opérationnel d'une équipe, un groupe, une entreprise > 40 heures.

### **3) MODULE GESTION ET COMPTABILITE D'UNE ENTREPRISE DE SECURITE PRIVEE : 70 heures**

- Connaître l'environnement légal d'une entreprise de sécurité privée > **35 Heures**
  - Diriger, manager une entreprise dans le cadre légal du droit d'entreprise en général,
  - Connaître les incidences et les obligations du droit civil, du droit pénal et du droit du travail,
  - Connaître les procédures en contentieux d'entreprise,
  - Connaître les incidences et les obligations du cadre légal des activités privées de sécurité.
- Gestion de la comptabilité d'une entreprise de sécurité privée > **35 Heures**
  - Comprendre et réaliser l'enregistrement d'une écriture comptable,
  - Lecture d'une liasse fiscale,
  - Comprendre un bilan comptable et un compte de résultat.

**DUREE : 250 Heures**

**Responsable pédagogique : Mr Jean La Paix BILONG**

**Moyens pédagogiques :**

Salle de formation équipée : Panneau SSI pédagogique, centrale intrusion, centrale de vidéosurveillance, outils informatiques, moyens de communication...

**Modalités d'inscription :**

Pour débiter les démarches : convenir d'un entretien au centre, muni(e) de :

- votre pièce d'identité ou titre de séjour
- votre carte de sécurité sociale
- Une photo d'identité

- **Votre casier judiciaire original, datant de moins de 3 mois traduit en français pour les ressortissants étrangers.**

**Lors de l'entretien, nous échangeons ensemble sur votre projet professionnel, vos motivations.**

Nous vous accompagnons également dans toutes vos démarches :  
rédaction du dossier CNAPS et recherche de financement (dossier POLE EMPLOI, FONGECIF, CPF : anciennement DIF, POE Individuelle).

Des règlements en plusieurs mensualités sont possibles et doivent être convenus à l'avance avec JM SECURITY TRAINING.

### **Conditions de validation :**

- Examen théorique écrit (questions ouvertes) d'une durée d'une heure et demie,
  - Evaluation orale dans le cas d'une mise en situation lors d'une mission d'une durée de trente minutes.
- 
- **Effectif Total** : 12 stagiaires maximum.